



Conseil en Évolution Professionnelle Offre de service Unifaf





L'accompagnement au cœur du CEP

Après une étape de prise d'information, **chaque actif qui s'engage dans un CEP est accompagné par un conseiller référent** tout au long de son parcours. Le conseiller oriente le bénéficiaire dans ses recherches, lui propose des outils pour approfondir ses réflexions, l'informe sur les ateliers, réunions, évènements qui peuvent lui apporter des connaissances ou compétences utiles au développement de son projet professionnel.

Le conseiller est à la disposition du bénéficiaire pour des entretiens approfondis comme pour des échanges ponctuels. **Il guide et appuie le bénéficiaire qui reste l'acteur de son projet professionnel, dans le respect des principes du CEP** : gratuité, confidentialité, neutralité, accessibilité.

Tous les conseillers en évolution professionnelle d'Unifaf sont des professionnels du conseil. Ils ont en outre été **formés spécifiquement pour accompagner la construction de projets professionnels.** Le parcours de **professionnalisation** comprend des actions communes à tous les conseillers Unifaf, des actions spécifiques pour les conseillers en évolution professionnelle et des actions à la carte répondant aux besoins individuels. En complément, des regroupements nationaux de tous les conseillers en évolution professionnelle et des **échanges de pratique** interrégionaux sont organisés. Afin d'accompagner au mieux les équipes dans la mise en place de ce nouveau service de conseil, les managers régionaux bénéficient également d'un module de formation sur le CEP.

Unifaf accompagne les actifs sur les trois niveaux du CEP : l'accueil individualisé, le conseil personnalisé et l'appui à la mise en œuvre du projet.

Dès janvier 2015, **Unifaf a mis en ligne un site dédié au CEP.** Comprendre le conseil en évolution professionnelle, s'orienter vers l'opérateur de CEP adéquat, être mis en relation avec un conseiller, découvrir les outils de l'accompagnement ... **mon-cep.unifaf.fr** guide l'actif vers le bon interlocuteur.

A chaque étape du CEP, le site est une ressource pour le bénéficiaire qui a accès à de l'information fiable, structurée et actualisée régulièrement : ressources pédagogiques sur les métiers et les emplois de la Branche, données socio-économiques sur les territoires, information ciblée sur l'offre de formation ...

**L'accompagnement
par un conseiller
référent**

**mon-cep.unifaf.fr,
porte d'entrée dans
le CEP**

L'accueil individualisé



Chaque délégation régionale d'Unifaf assure l'accueil et le premier niveau d'information des actifs et a pour cela mis en place :

- **Une adresse mail** « moncep.region@unifaf.fr » et une ligne téléphonique dédiées permettent d'établir un premier contact et d'accéder à un premier niveau d'information (adresses et numéros disponibles sur les pages régionales du site unifaf.fr et mon-cep.unifaf.fr). Le service d'information assuré par téléphone est effectué par les conseillers en évolution professionnelle afin de garantir **qualité d'information et continuité de l'accompagnement**.
- **Un accueil dans les délégations régionales d'Unifaf et des permanences physiques** sur certains points du territoire en partenariat avec les autres acteurs de l'orientation.
- **Des réunions d'information collectives** avec une inscription en ligne

**Un service
d'information et
d'accueil, physique et à
distance.**

Le conseil personnalisé



Les entretiens individuels avec le conseiller référent rythment la construction du projet professionnel. **Leur contenu est personnalisé** en fonction des besoins du bénéficiaire (diagnostic, formalisation du projet, repérage de l'offre de formation...).

Unifaf offre aux bénéficiaires **un accès à des outils dématérialisés pour passer de l'idée au projet** : en autonomie, via des modules en e-learning le bénéficiaire évalue la faisabilité de son projet, identifie les conditions de réussite, compare les stratégies de mise en œuvre...

Chaque délégation régionale d'Unifaf programme **des ateliers méthodologiques pour avancer**, en groupe restreint, dans la réalisation du projet (« Bâtir son projet professionnel », « Changer de métier », « Identifier ses compétences »...).

Unifaf s'est également engagé **dans des partenariats et expérimentations**. Dans certaines régions, ils permettent aux bénéficiaires d'accéder à des ressources expertes pour étoffer la construction de leur projet professionnel (rencontres « d'ambassadeurs de métiers », bilan de compétences intégré au CEP...).

Une panoplie d'outils à mobiliser en fonction de l'autonomie du bénéficiaire et de l'avancée de son projet

Niveau **3**

Appui à la mise en œuvre du projet



Les entretiens individuels avec le conseiller référent restent le fil rouge de l'accompagnement CEP.

Unifaf adapte les thématiques de sa **palette de services à distance et d'ateliers** aux besoins du niveau 3 : « Mesurer l'impact de son image », « Réussir ses entretiens », « Elaborer son projet de formation »...

Si le projet du bénéficiaire comprend une formation professionnelle, Unifaf apporte une **aide au montage technique et financier des dossiers de demande de formation**. Les conseillers référents, **experts en dispositifs de formation**, assurent également cette partie de l'accompagnement.

Le cas échéant, Unifaf oriente le bénéficiaire vers d'autres acteurs de l'accompagnement, experts dans leur domaine (spécialistes de la création d'entreprise, réseaux professionnels...).

Unifaf aide le bénéficiaire à apporter des **ajustements** à son plan d'actions si la réalisation du projet le nécessite.

Unifaf adapte son système d'information au **suivi des accompagnements CEP**. A tout moment, le bénéficiaire peut obtenir un **état d'avancement** de son parcours, récapitulant les services mobilisés, et le cas échéant le **plan d'actions** de mise en œuvre.

Passer du projet à l'action

Un suivi garanti

Une adresse à retenir : mon-cep.unifaf.fr

Un réseau de 22 délégations

↪ Alsace

03 90 22 22 36
moncep.alsace@unifaf.fr

↪ Aquitaine

05 57 26 26 37
moncep.aquitaine@unifaf.fr

↪ Auvergne

04 73 28 57 44
moncep.auvergne@unifaf.fr

↪ Bourgogne

03 80 30 47 67
moncep.bourgogne@unifaf.fr

↪ Bretagne

02 23 44 81 69
moncep.bretagne@unifaf.fr

↪ Centre

02 38 42 05 29
moncep.centre@unifaf.fr

↪ Champagne-Ardenne

03 26 65 81 49
moncep.champagne-ardenne@unifaf.fr

↪ Franche-Comté

03 81 88 92 85
moncep.franche-comte@unifaf.fr

↪ Languedoc-Roussillon

04 67 06 09 31
moncep.languedoc-roussillon@unifaf.fr

↪ Limousin

05 55 10 32 00
moncep.limousin@unifaf.fr

↪ Lorraine

03 83 57 48 52
moncep.lorraine@unifaf.fr

↪ Midi-Pyrénées

05 34 31 34 78
moncep.midi-pyrenees@unifaf.fr

↪ Nord-Pas-de-Calais

03 20 30 36 93
moncep.nord-pas-de-calais@unifaf.fr

↪ Basse-Normandie

02 31 15 65 00
moncep.basse-normandie@unifaf.fr

↪ Haute-Normandie

02 32 31 85 63
moncep.haute-normandie@unifaf.fr

↪ Île-de-France

01 46 00 41 55 / 53 / 81
moncep.ile-de-france@unifaf.fr

↪ Pays de la Loire

02 40 89 82 08
moncep.pays-de-la-loire@unifaf.fr

↪ Picardie

03 22 22 34 95
moncep.picardie@unifaf.fr

↪ Poitou-Charentes

05 49 77 11 34
moncep.poitou-charentes@unifaf.fr

↪ P.A.C.A.C.

0 800 600 007
moncep.pacac@unifaf.fr

↪ Rhône-Alpes

04 72 07 45 38
moncep.rhone-alpes@unifaf.fr

↪ Île de la Réunion

02 62 90 23 59
moncep.ile.reunion@unifaf.fr

Des services relais
également présents en
Guadeloupe, Guyane,
Martinique